

FIBARO BYPASS 2

FGB-002

Le **FIBARO Bypass 2 (FGB-002)** est un module conçu pour fonctionner avec le Dimmer 2 (FGD-212) de Fibaro, et être utilisé avec des ampoules LED ou des lampes fluorescentes à économie d'énergie. Le Bypass 2 empêche les LED clignoter et éteint les ampoules à économie d'énergie.

Avec 2 fils, le Bypass 2 réduit la puissance minimale de la charge requise par le variateur pour un fonctionnement correct. Le FGB-002 fournit l'alimentation du Dimmer 2 en cas de contrôle de faibles charges.

Tous les schémas de câblage et les charges supportées sont spécifiés dans le manuel du Dimmer 2, disponible à:

manuels.fibaro.com/fr/fgd-212



Lisez le manuel avant d'installer l'appareil!

Le **Bypass 2 de FIBARO** est compatible avec les **directives de l'UE suivantes**:

- RoHS 2011/65/EU
- LVD 2006/95/EC
- EMC 2004/108/EC

Avertissements



DANGER D'ÉLECTROCUTION!

Le FGB-002 est conçu pour fonctionner avec l'installation électrique de votre maison. Un mauvais branchement ou une mauvaise utilisation peuvent entraîner des risques d'incendies ou de choc électrique.

Tous les travaux avec le module doivent être réalisées par un professionnel agréé. Veuillez respecter les réglementations nationales.

Toutes maintenances introduisant des changements dans la configuration des branchements ou une modification de la charge, doivent toujours être effectuées sans tension (désactiver le fusible).



ATTENTION!

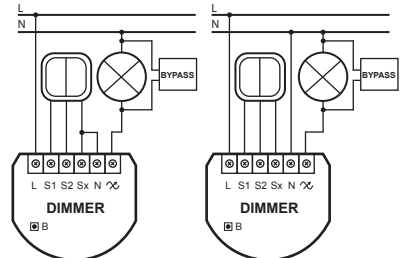
La charge et l'appareil lui-même peuvent être endommagés si les valeurs de charge appliquée sont incompatibles avec les spécifications techniques.

Raccorder uniquement en conformité avec l'un des diagrammes présentés dans le manuel. Une connexion incorrecte peut entraîner un risque pour la santé, la vie ou des dommages matériels.

L'installation électrique doit être protégé par des fusibles ne dépassants pas 10A.

L'installation de périphériques

- 1) Coupez la tension du réseau en utilisant le fusible.
- 2) Branchez le Bypass 2 conformément à l'un des diagrammes.



Schémas de câblage - 2 fils (à gauche) et 3 fils (à droite) connexion avec un interrupteur double

- 3) Suivez l'installation selon le manuel du Dimmer 2.



Après avoir connecté le Bypass 2, il est nécessaire de forcer la procédure d'étalonnage via le menu bouton B (indicateur LED rouge) ou en définissant le paramètre 13-2.

Caractéristiques

Alimentation:	220-240 V~ 50 Hz
Température de fonctionnement:	0-35°C
Dimensions:	31 x 21,6 x 13 mm
Consommation d'énergie:	< 1,2 W

Conditions de la garantie

1. La qualité du dispositif est garantie par FIBAR GROUP sp. z o.o. ("Fabricant") avec siège à Poznań, ul. Lotnicza 1; 60-421 Poznań, enregistrée dans le Registre Judiciaire National dirigé par le Tribunal de District de Poznań, Département VIII de Commerce du Registre Judiciaire National sous le numéro: 370151, NIF 7811858097, REGON: 301595664.
2. Le Fabricant est responsable pour tout fonctionnement défectueux du dispositif résultant de défauts physiques (du matériel ou du processus de fabrication) inhérents à ce dispositif dans les délais de 12 mois après la date de sa vente pour un client particulier.
3. Dans la période de la garantie, le garant s'oblige à éliminer gratuitement tout défaut détecté en réparant ou en échangeant (selon le choix exclusif du Garant) tout élément du dispositif défectueux par un élément neuf ou réparé et sans aucun défaut. Si la réparation n'est pas envisageable, le garant se réserve le droit d'échanger le dispositif défectueux par un exemplaire neuf ou réparé et sans aucun défaut dont l'état physique ne serait pas pire que celui qui est propriété du client.
4. Dans des cas particuliers (ex: indisponibilité du même type de dispositif dans son offre commercial) ou si s'avérerait impossible changer le dispositif par un autre exemplaire du même type, le garant pourra le changer par un autre, dont les paramètres techniques seraient les plus proches à ceux du dispositif original. Ce type d'action sera considéré comme une réalisation correcte des obligations du garant. Le Garant ne rembourse pas le dispositif qui lui a été acheté.
5. Le titulaire d'un document de garantie valable peut présenter une demande au titre de la garantie par l'intermédiaire du service de garantie. À retenir: avant de présenter une demande au titre de la garantie, SVP, appelez notre ligne bleue technique ou consultez - nous sur notre site internet via l'onglet "service technique". Dans la majorité des cas, les problèmes des utilisateurs sont résolus à distance, ce qui permet d'éviter toute perte de temps et d'encourir des frais au titre d'une mise en marche de la procédure de garantie innécessaire. S'il n'est pas possible résoudre votre problème à distance nous allons vous demander de bien vouloir remplir un formulaire de demande d'intervention pour y être autorisé sur notre site web www.fibargroup.com. Si votre demande d'intervention est correcte vous allez recevoir un accusé de réception et un numéro de demande unique (RMA).
6. Il existe également la possibilité de le demander par téléphone. Dans ce cas la notre entretien sera enregistré et le consultant vous en informera avant de recevoir votre demande d'intervention. Immédiatement après l'avoir reçu, le consultant vous donnera votre numéro unique de demande (RMA).
7. Une fois votre demande correctement reçue, le représentant du fabricant de service de garantie autorisé (appelé plus loin le "ASG") vous contactera pour fixer une date et lieu de la visite des techniciens qui vont vérifier le fonctionnement du dispositif installé chez vous avec votre présence.
8. Tout défaut détecté au cours de la validité de la garantie sera éliminé dans les 30 jours au maximum, en comptant depuis la date de la mise à disposition du dispositif dans le ASG. Sa période de garantie sera prolongée pour le temps égal à celui de sa mise à disposition dans l'ASG.
9. Le client doit mettre à disposition le dispositif qu'il a réclamé, complet, avec ses éléments standard et les documents corroborant son achat.
10. Les parts échangés dans le cadre de la garantie resteront propriété du fabricant. Toutes les pièces changées dans le cadre du processus de réclamation seront garanties pour la même période que celle de la garantie de base du dispositif. Cette période ne sera pas prolongée.
11. Les frais des déplacements ou du transport du dispositif réclamé vers le fabricant sont à la charge du client. Si les techniciens ont été appelés sans fondement, le fabricant pourra vous faire assumer les frais de déplacement avec d'autres frais liés pour la clarification du cas.
12. L'ASG n'acceptera pas votre réclamation dans les cas suivants seulement: - si le dispositif a été utilisé de manière différente que celle prévue et déterminée dans le Guide d'utilisateur, - si le client a mis à sa disposition un dispositif incomplet, sans éléments, sans plaque nominale, - si l'origine du défaut est autre que celle du matériel ou de fabrication, inhérents du dispositif, - si le document de garantie n'est pas valable ou il manque une preuve de son achat.
13. Le garant n'est pas responsable des dommages dans les biens causés par son dispositif défectueux. Le Garant ne pourra pas être tenu responsable pour toute perte indirecte, collatérale, particulière, résultante, ni pour les pertes morales, ni pour les dommages, y compris les pertes des bénéfices, économies, données, profits, demandes de tierces personnes et toute perte de biens personnels qui résulterait de l'utilisation de ce dispositif ou qu'il en serait lié.
14. La garantie de la qualité n'inclue pas: - Des défauts mécaniques (cassure, rupture, coupure, détériorations, déformations physiques résultant des coups, chute du dispositif lui-même ou des objets sur le dispositif ou bien d'une exploitation autre que celle définie dans le Guide d'utilisateur); - Des endommagements résultant des causes et facteurs externes, par exemple: inondations, orages, incendies, coups de foudre, accidents de la nature, tremblements de terre, guerres, mouvements sociaux, force majeure, accidents, vols, inondations par un liquide, fuites du liquide des piles, conditions atmosphériques, action des rayons solaires, sable, humidité, températures hautes et basses, pollution atmosphérique; - Des dommages résultant des logiciels fonctionnant incorrectement, comme résultat d'une attaque d'un virus ou faute d'actualisation des logiciels recommandée par son fabricant; - Des dommages résultant de: surtensions du réseau électrique et/ou de télécommunication ou bien d'une connexion au réseau d'une autre forme que celle recommandée dans les guides d'utilisation ou pour avoir raccordé d'autres produits non recommandés par le fabricant; - Le fait de travailler ou maintenir le dispositif dans des conditions extrêmes, soit dans les milieux très humides, poussiéreux, températures basses (gelées) ou trop hautes. Vous allez retrouver les conditions dans lesquelles on peut utiliser ce dispositif dans votre Guide d'utilisateur; - Tout défaut qui ait lieu à cause de l'utilisation des accessoires autres que ceux recommandés par le fabricant; - Résultat d'une installation électrique défectueuse de l'utilisateur, y compris quand il a utilisé des fusibles inappropriés; - Les défauts résultant de la non réalisation des tâches de maintien et de service prévus dans le Guide d'utilisateur; - Les défauts causés par une utilisation des pièces d'échange non appropriées ou non originales pour votre modèle particulier; par des interventions et modifications des personnes non autorisées; - Les défauts causés par le fait d'avoir continué à travailler avec le dispositif ou matériel défectueux.
15. Ne rentrent pas dans le cadre des interventions au titre de la garantie les travaux de maintien périodiques, ni les contrôles du dispositif et, en particulier, nettoyage, régulation, contrôle du fonctionnement, corrigé des erreurs d'utilisation ou la configuration des paramètres ainsi que toute autre activité dont le responsable est l'utilisateur (client). La garantie n'inclue pas l'usure naturelle des éléments du dispositif ainsi que celle des autres pièces mentionnées dans le Guide d'utilisateur ou dans la documentation technique dont le cycle de vie est bien déterminé.
16. Si le type de dommage du produit ne rentre pas dans le cadre de la garantie, le Fabricant se réserve le droit d'éliminer le défaut à son gré, en réparant la pièce endommagée ou détruite ou bien en permettant l'acquisition des éléments indispensables pour la réparation ou échange.
17. La garantie pour la marchandise vendue n'exclue pas, ne limite pas, ni suspend les droits de l'acquéreur résultant de toute incompatibilité de cette marchandise avec ce qui a été convenu.

FIBAR GROUP FIBARO

Si vous avez des questions techniques veuillez vous adresser au service client de votre pays.
www.fibaro.com